

ANNEXE V

Spécialité Métiers de la piscine de Brevet Professionnel

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES OU UNITES

Brevet Professionnel « Métiers de la piscine » Arrêté du 21 octobre 1997 (dernière session d'examen : 2018)		Spécialité « Métiers de la piscine » de brevet professionnel défini par le présent arrêté (1 ^{ère} session d'examen : 2019)		
ÉPREUVES		Unités	ÉPREUVES	Unités
Épreuve E.1 : Etude d'installation	U11	A1 Etude de système et choix de solutions technologiques	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U.11
	U12	B1 Réalisation des documents d'exécution		
Épreuve E.2 : Préparation de l'installation ou du chantier		U.20	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U.12
Épreuve E.3 : Pratique : Entretien, dépan- nage	U 31	A3 Diagnostic	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
	U32	B3 Réparation intervention		
Épreuve E.4 : Mise en œuvre sur un chantier	U41	A4 Mise en œuvre d'un chantier	Sous-épreuve E.12 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U12
	U42	B4 Gestion, suivi de chantier et mise en service	Épreuve E.2 : Mise en œuvre et en service des équipements	U.20
Epreuve E6 Etude technolo- gique et sciences appliquées	U61	A6 Technologies et sciences appliquées	Sous-épreuve E.11 : Etude d'un ouvrage	U11
	U62	B6 Traitement de l'eau	Épreuve E.3 : Maintenance des ouvrages et traitement de l'eau	U.30
			Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	U.41
			Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	U.42
Épreuve E.5 : Expression française et ou- verture sur le monde		U.50	Épreuve E.5 : Expression et connaissance du monde	U.50
			Épreuve E.6 : Langue vivante	U.60
Épreuve facultative : Langue vivante étrangère		UF1	Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF1
Épreuve facultative : Hygiène et Prévention Se- courisme		UF2		